



## Divorce pour faute

-----  
Par Jam

Bonjour

Nous avons la date de la clôture du dossier le 2 octobre, la partie adverse nous a adressé les conclusions et les pièces le 27 septembre, peut on demander la non recevabilité des dernières conclusions et pièces de la partie adverse parceque ils ont pas été envoyé en temps utiles. Je travaille et j'ai mes enfants je ne peux pas répondre à tout en 3 jours!

Cordialement

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez demander mais ce ne sera pas accordé. La partie adverse a le droit d'envoyer des conclusions jusqu'à la date de clôture. Vous les avez donc reçues "en temps utile". Il faut demander un délai.

-----  
Par kang74

Bonjour

Il est assez courant de recevoir le dossier de pièces au dernier moment, pour justement créer un sentiment de panique/surprise chez la partie adverse .

Par de là, voyez avec votre avocat s'il est possible de demander un report et surtout si c'est vraiment dans votre intérêt de le faire .